

Délibération n° 2022-149

OBJET : IGNY - RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE RUE JULES FERRY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	27
Présents et représentés	:	27
Votants	:	27

Le mercredi 18 mai 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 12 mai 2022, s'est réuni à 22h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Épinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau

Délibération n° 2022-149

Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhalla
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Sandrine GELOT

Délibération n° 2022-149

OBJET : IGNY - RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE RUE JULES FERRY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Clovis CASSAN .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU les décrets n°2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014 relatifs à la mise en accessibilité des transports,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de contribuer au développement de son réseau de transport en commun,

CONSIDÉRANT l'intérêt de réaménager aux normes d'accessibilité le point d'arrêt « Jules Ferry – République » visant à assurer la desserte du groupe scolaire,

CONSIDÉRANT les possibilités de subvention de ce type de travaux par Île-de-France Mobilités, à hauteur de 70% du coût HT des travaux,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 10 mai 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE Île-de-France Mobilités pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour le programme de réaménagement de l'arrêt situé rue Jules Ferry à Igny (dossier de demande ci-annexé).
2. DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

Délibération n° 2022-149

3. AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire y compris les avenants.

Fait et délibéré le mercredi 18 mai 2022
Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau



Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232-20220518-1mc 140728 - DE

Date AR Préfecture : 24105122

– Affichée / Publiée le : **20 MAI 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr